

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES

Guide pour les parents, les gardiens et les élèves



Le 7 septembre 2021, les écoles rouvriront pour l'apprentissage en classe à temps plein pour tous les élèves en ayant en place un plan d'urgence.

La planification de l'année scolaire 2021-2022 repose sur les réussites de l'année scolaire précédente. Elle est axée sur le renouvellement et vise à traiter des répercussions de la pandémie sur la santé mentale, le bien-être et l'apprentissage des élèves et de la communauté scolaire. Le 7 septembre 2021, les écoles rouvriront pour l'apprentissage en classe à temps plein à un niveau de risque prudent (jaune) en ayant en place des plans d'urgence.

Nous sommes engagés à travailler avec nos partenaires de santé publique et d'éducation en vue de garder les écoles ouvertes pour l'apprentissage en classe à temps plein. Le niveau de risque peut changer tout au long de l'année scolaire. Les écoles collaboreront avec des responsables de la santé publique et du ministère de l'Éducation pour mettre en place toute autre mesure de santé publique additionnelle.

Qu'est-ce qui est différent par rapport à l'année dernière?

Cohortes et éloignement physique	On utilisera des cohortes pour les niveaux de la maternelle à la 6 ^e année afin de réduire l'exposition potentielle des élèves qui ne sont pas encore admissibles à la vaccination. Les écoles géreront la circulation des personnes dans les aires communes.
Masques	Le port du masque sera fondé sur les exigences ou les recommandations de santé publique en vigueur à ce moment. Les masques et l'équipement de protection personnelle individuelle seront fournis.
Gestes de base	Maintenir les gestes de base (autodépistage, hygiène des mains et demeurer à la maison en cas de maladie).
Transport en autobus	Les politiques et les pratiques antérieures de transport à l'école seront en place avec des exigences de nettoyage supplémentaires. On conservera le maintien des sièges assignés. Le port du masque sera fondé sur les ordres et les recommandations de santé publique en vigueur à ce moment.
Activités parascolaires, excursions	Autorisées conformément aux recommandations et aux ordres de santé publique. Les excursions avec nuitée ne sont pas permises mais cela peut changer. Tout changement sera conforme aux recommandations et aux ordres de santé publique en vigueur à ce moment.
Musique et harmonies	Le chant à l'intérieur et les instruments à vent sont autorisés. Assurer une ventilation adéquate et encourager l'éloignement physique.
Jouets et matériel de manipulation	Le partage de jouets, de matériel de manipulation et de centres de jeu est autorisé à condition de bien se laver les mains avant et après l'utilisation.
Bibliothèques	Les bibliothèques d'école et de salle de classe seront ouvertes. Bien se laver les mains avant et après la visite.

Manipulation et service de nourriture	Les cuisines et les cafétérias sont ouvertes. Seul le personnel manipule la nourriture. Privilégier les collations préemballées. Éviter la congestion. Bien se laver les mains avant et après.
Nettoyage	Les activités de nettoyage et de désinfection seront axées sur les surfaces fréquemment touchées et les aires communes mais la fréquence peut retourner à la normale. Les salles de bain sont l'exception, car elles nécessitent un nettoyage plus intense et fréquent. Il faut aussi avoir recours à une utilisation décalée des salles de bain.
Ventilation	Maintenir la ventilation et assurer le fonctionnement adéquat des systèmes mécaniques de chauffage, de ventilation, et de climatisation. Il est possible d'ouvrir les fenêtres lorsque le temps le permet. Les lignes directrices provinciales en place par rapport à la ventilation pour l'année scolaire 2020/2021 seront en vigueur.
Visiteurs et utilisation communautaire des écoles	Les visiteurs les bénévoles et l'utilisation communautaire des écoles sont autorisés à condition de respecter les recommandations et les ordres de santé publique en vigueur à ce moment.

Des écoles sûres et ouvertes à l'apprentissage

En se faisant vacciner : La meilleure façon de protéger les jeunes contre la COVID-19 consiste à recevoir les deux doses d'un vaccin approuvé dès qu'ils sont admissibles. Santé Canada pourrait approuver la vaccination des enfants plus jeunes (de 5 à 11 ans) à l'automne. Les responsables de la santé publique mettront en œuvre les vaccins pour ce groupe d'âge une fois les vaccins approuvés. Les familles ayant des enfants d'âge scolaire admissibles au vaccin continueront à pouvoir recevoir leurs immunisation contre la COVID-19 par l'entremise de leur médecin ou de leur pharmacie.

En réalisant les gestes de base : Les parents ou les tuteurs doivent continuer d'évaluer les symptômes de la COVID-19 chez leurs enfants avant de les envoyer à l'école. Un outil d'autodépistage est offert au covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage.

Les écoles peuvent exiger que les élèves ou les employés qui présentent des symptômes restent à la maison, les encourageant à se faire tester et à suivre les recommandations ou les ordres de santé publique relatifs au dépistage. Les écoles planifieront l'apprentissage à distance pour les élèves malades ou symptomatiques devant rester à la maison.

Une bonne hygiène des mains offre une protection considérable contre les infections, notamment la COVID-19. Les élèves doivent être prêts à se laver ou à se désinfecter les mains lorsqu'ils entrent dans l'école et leur classe et lorsqu'ils en sortent. Une bonne hygiène des mains doit aussi être appliquée avant et après les activités, comme le partage de jouets, l'utilisation de stations de jeu communes et les visites à la bibliothèque.

En étant optimiste, mais prêt à tout : Les élèves peuvent être rassurés que les Manitobains ont fait d'importants progrès dans le ralentissement de la propagation de la COVID-19. Même si le nombre de cas et les taux de vaccination actuels sont encourageants, les cas pourraient augmenter. Il pourrait aussi y avoir une résurgence d'autres virus respiratoires dont les symptômes ressemblent à ceux de la COVID-19. Les écoles ont prévu ces scénarios et sont prêtes à mettre en œuvre des mesures de santé publique additionnelles le cas échéant.

La fermeture des écoles et la transition vers l'apprentissage à distance seront des mesures de derniers recours. Les responsables de la santé publique cerneront les régions ou les écoles préoccupantes. Les écoles travailleront avec la Santé publique et le ministère de l'Éducation pour mettre en œuvre les mesures de santé publique additionnelles appropriées.

En discutant de la santé mentale et du bien-être : La COVID-19 a touché la santé mentale et le bien-être de nombreux élèves manitobains. L'apprentissage en classe, les contacts avec les pairs et les célébrations scolaires ont été perturbés pour une génération d'élèves.

Les écoles disposent d'une vaste gamme de ressources et de mesures de soutien qui améliorent le bien-être des élèves. La Province continue d'investir dans des initiatives et des programmes, nouveaux et existants. Les partenariats avec des organismes communautaires et des intervenants comme la Manitoba Teachers' Society, l'Association canadienne pour la santé mentale et le protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba se poursuivront.

Il est possible d'obtenir des feuilles de conseils et des ressources portant sur la santé mentale et le bien-être des élèves aux adresses suivantes :

- Conseils pour les élèves —
www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/docs/conseils_eleves.pdf
- Conseils pour les parents et les gardiens —
www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/docs/conseils_parents.pdf
- Conseils pour les enseignants —
www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/docs/conseils_enseignants.pdf
- Ressources pour les jeunes et les adultes —
www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/conseils_ressources.html

Vous pouvez obtenir de l'information additionnelle sur la riposte à la COVID-19 du ministère de l'Éducation au <https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/index.html>.

Le tableau de bord de la COVID-19 pour les écoles de la maternelle à la 12^e année se trouve au manitoba.ca/covid19/schools/index.fr.html.